

Demande d'inscription à un examen de Jury central.

Le (La) soussigné (e):

Nom et prénoms : Mahobari Utale
Stat-civil : (1) Célibataire
Profession : nette
Lieu et date de naissance : Kiririsi 1936
Résidence: (2) coll. Kiririsi s/c. Mulwaa, chef-lieu: Buryamba
Terret: Rutana - Urundi.

Service de l'Enseignement USA
Entré le 19-4-1957
Classe 1601
Dossier Jury central
Réponse par 1
du 19

Déclare vouloir subir en (3) 1957 l'examen du jury central
prévu pour la troisième catégorie: (4) 3e

Cycle de l'école des Moniteurs (quatre ans).

Il (~~elle~~) désire être examiné (~~te~~) ^{en langue indigène} en langue indigène (5) Kirundi
et en français et en religion (6) catholique.

Il (~~elle~~) a accompli les études suivantes: (7)
5 années et deux trimestres d'humanités anciennes
au Petit Séminaire de Mugesha, école secondaire latine.

Il (~~elle~~) joint à la présente demande:

- 1°) un certificat de résidence (8),
- 2°) un certificat de bonne conduite (9)
- 3°) un certificat médical (10)
- 4°) les textes des six morceaux devant servir à l'épreuve orale de français (11).

Il (~~elle~~) désire que la convocation à l'examen lui soit
adressée (12) à Kitega, Mission des Pères Blancs.

Signature, Utale Mahobari

- (1) marié (e) ou célibataire,
- (2) localité, territoire, province,
- (3) indiquer le millésime de l'année de la session,
- (4) préciser l'une des quatre catégories d'examen, dans les termes repris au chapitre II du règlement,
- (5) préciser la langue choisie,
- (6) préciser la religion (catholique ou protestante) ou indiquer "néant",
- (7) préciser les études accomplies dans des écoles et indiquer celle-ci ou mentionner "néant",
- (8) à demander à l'Administrateur du Territoire,
- (9) à demander à l'Administrateur du Territoire,
- (10) à demander à un médecin de la Colonie (ou agréé). N.B. Ce certificat n'est requis que des candidats aux examens des 3ème et 4ème catégories
- (11) seulement pour les candidats à l'examen de la 4e catégorie.
- (12) préciser l'adresse exacte et complète.

Territoire du Ruanda-Urundi
Résidence de 1^{er} Urundi
Hôpitaux de Nitega.

CERTIFICAT MEDICAL.

Je soussigné Docteur, *LANDRAIN*....Médecin du Gouverne-
ment, certifie avoir examiné le nommé *NTAKOBARI AILE*
fils(~~ette~~) de *BABANKIGA* et de *NTAHIRYA*.....
et l'avoir reconnu de bonne constitution physique et indemne
de toute maladie contagieuse ou infectieuse.

Fait à Kigali, le *25 Nov. 1957*....
Dr. ...*LANDRAIN*.....

Landrain

/ C.K. /

RÉSIDENCE DE L'URUNDI
TERRITOIRE DE KITEGA.

----- : -----

CERTIFICAT DE BONNE CONDUITE

Le soussigné, M. GERGEAY, Administrateur de Territoire de KITEGA, certifie que le nommé NTAHOBARI Atale, fils de Barankiga, e.v. et de Ntahirya, e.v. originaire de la colline Kiririsi, sous-chefferie Muhweza, chefferie du Buryambo, Territoire de Rutana, mututsi des Abahinda, résidant à Kitega (Mission des RR.PP. Blancs), n'a pas été et n'est pas l'objet de poursuites judiciaires devant le tribunal de présidence et de police de Kitega, jouit d'une bonne conduite, vie et mœurs.-

Kitega, le 25 Mars 1957.-
M. GERGEAY,-



/ C.K./

RESIDENCE DE L'URUNDI
TERRITOIRE DE KITEGA.

----- : -----

ATTESTATION DE RESIDENCE

LE Soussigné, M. GERGEAY, Administrateur de
Territoire à KITEGA, certifie que le nommé
NTAHOBARI Atale, fils de Barankiga, e.v. et
de Ntahirya, e.v. est originaire de la colline
Kiririsi, sous-chefferie Muhweza, chefferie du
Bunyambo, Territoire de Rutana et réside
à KITEGA (Mission des RR.PP.Blancs).-

Kitega, le 25 Mars 1957.-
M. GERGEAY,-

